

MANIA, GOUVERNEURE D'UNE CITE GRECQUE A L'EPOQUE CLASSIQUE. STEREOTYPES ANCIENS, STEREOTYPES MODERNES*

Violaine Sebillotte Cuchet**

Résumé: Nous savons que dans des cités grecques pourtant réputées particulièrement discriminantes à leur égard, des femmes se sont retrouvées en position de prêtresses, de reines ou de magistrates (démurge, archontesse, stéphanophore, etc.). Ces femmes étaient en position de détenir autorité et pouvoir (archê). La question n'est pas de contester ou de confirmer les cas déjà (plus ou moins) connus mais de comprendre la manière dont ils ont été perçus par les contemporains. En effet, la question de l'accès des femmes au pouvoir est souvent traitée, par les historiens actuels comme par certains de nos informateurs antiques, de manière oppositionnelle, les femmes étant considérées comme formant - comme et à l'inverse des hommes - une catégorie sociale homogène. Or, la réception diverse que font les personnages du livre III des Helléniques de Mania, gouverneure de la cité grecque de Dardanos à la fin du Ve siècle, interroge sur la pertinence d'une telle différenciation des individus selon leur sexe. L'analyse de l'épisode raconté par Xénophon invite à distinguer les stéréotypes de genre et les considérer à leur juste place, celle de stéréotypes.

Mots clés : stéréotypes de genre; pouvoir des femmes; Xénophon; Mania; Grèce classique.

MANIA, GOVERNOR OF A GREEK CITY IN THE CLASSICAL TIMES. ANCIENT STEREOTYPES, MODERN STEREOTYPES

Abstract: In Greek cities, although they are reputed to be particularly discriminatory towards them, women have found themselves in the position of priestesses, queens or magistrates (demiurges, archontesses, stephanophores, etc.). These women were in a position of authority and power (archê). The question is not to contest or confirm the cases already (more or less) known but to understand how the women were perceived by contemporaries. Indeed, the question of women's access to power is often

* Recebido em 13/07/2020 e aprovado em 26/09/2020.

** Professora de História Antiga da Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. ORCID: <https://orcid.org/0000-0003-1667-0319>.

treated, by current historians as well as by some of our ancient informants, in an oppositional way, women being considered as forming - and contrary to men - a homogeneous social category. However, the diverse reception given to the characters in Book III of the Hellenics by Mania, governor of the Greek city of Dardanos at the end of the fifth century, questions the relevance of such a differentiation of individuals according to their sex. The analysis of the episode narrated by Xenophon invites to distinguish gender stereotypes and to consider them in their right place, that of stereotypes.

Keywords: *gender stereotypes; female power; Xenophon; Mania; Classical Greece.*

À Dardanos, une cité grecque de la côte Sud de l’Hellespont, Mania (Μανία) réussit à convaincre le satrape Pharnabaze de lui confier le commandement de la région auparavant contrôlée par son époux, Zénis. L’histoire est racontée par Xénophon dans les *Helléniques*, composées dans les années 370-355, et se réfère à la période troublée des années 410-390 (XÉNOPHON. *Helléniques*, III, 1, 8-28). En 411, en effet, en pleine guerre du Péloponnèse, Athènes était en train de perdre le contrôle de l’Hellespont où la plupart des cités avaient pourtant participé à la Ligue de Délos. En 407, le rapprochement des Spartiates et des Achéménides opéra un changement décisif : “l’or du Roi” versé aux Spartiates conduisit à la défaite finale d’Athènes à Aigos Potamos. À la suite de leur victoire de 404 avant J.-C., les Péloponnésiens menèrent des expéditions pour « libérer » les cités grecques auparavant alliées d’Athènes et qu’ils disputaient désormais aux Perses. Au printemps 399, le général spartiate Dercylidas conduisit des troupes en Éolide. Il y trouva une région qui avait été momentanément placée sous la domination de Mania, cette veuve qui avait récupéré le commandement régional autrefois dévolu à son époux et était devenue une fidèle alliée du satrape Pharnabaze. Lorsque Dercylidas arriva, Mania venait d’être assassinée par son gendre, Meidias.

Dans une édition récente des *Helléniques*, l’éditeur moderne, Roland Étienne, commente l’anecdote: «on sait Xénophon friand de détails exotiques. Qu’une femme soit à la tête d’une province était surprenant pour un Grec» (ÉTIENNE, 2018, p. 147, n. 11).¹ Ce très bref commentaire illustre un point de vue dominant dans nos études: une société patriarcale comme celle des cités grecques antiques n’aurait pas fait place aux femmes et n’importe quel citoyen ne pouvait donc être qu’étonné par la situation de Mania, gouverneure d’une petite province du Nord de l’Asie Mineure.

La brièveté du commentaire suggère aussi le peu d'intérêt qu'inspire le sujet : dans nos études, les femmes sont habituellement hors champ; leur présence relève de l'exception. Cependant, on peut se demander qui est le plus surpris des deux, Xénophon – cet Athénien contemporain des faits qui raconte l'histoire de Mania – ou l'érudit moderne? À mon avis, et il n'y aura pas de suspense, l'érudit moderne. Pour le montrer, je vais prendre en compte les résultats des recherches récentes qui, depuis les années 1990, attestent la présence de femmes détentrices de pouvoir dans un contexte hellénophone. Surtout, je souhaite analyser, avec l'exemple de Mania, la manière dont les femmes détentrices de pouvoir ont pu être perçues par leurs contemporains. Enfin, je voudrais évoquer, en conclusion, les raisons de la surprise de l'érudit moderne et mettre ainsi en avant l'importance des acquis des recherches récentes en études de genre.

Des femmes détentrices de charges dans les cités grecques

Nous connaissons des femmes détentrices de charges dans les cités grecques grâce à plusieurs dossiers (poésie épique, poésie tragique, historiographie antique, épigraphie civique, traités philosophico-historiques comme ceux de Plutarque). Ces dossiers ont tous été traités de manière séparée en raison de leur appartenance à divers genres littéraires, à diverses périodes de l'histoire grecque antique et donc à divers contextes historiques. Par conséquent, ils ont rarement été mis en relation. Or tous, d'une manière ou d'une autre, relèvent la présence de femmes dans des positions d'autorité, autrement dit détentrices d'*archê*.

Hê archê, en grec, est une notion très large qui désigne à la fois l'origine, le commencement, le principe et l'autorité, ce que les Romains nomment l'*auctoritas* (autorité) et de ce qu'ils désignaient comme *potestas* (pouvoir). De ce terme dérive le substantif *archôn* (ὁ ἄρχων) qui signifie le chef. Dans le domaine de l'administration des cités, les archontes sont des magistrats mais, selon les cités, ce terme peut désigner de manière générique toutes les magistratures ou, de manière spécifique, seulement certaines d'entre elles. Employé au pluriel, les *archai* désignent les charges publiques. Dans la documentation, les *archai* peuvent aussi bien être désignées comme des *timai*, des honneurs, et des *epimeleiai*, des charges dont la fonction est le soin des affaires publiques (ARISTOTE. *Politiques*, III, 5, 9 = 1278a35-36). Il est nécessaire de conserver à la notion de charge sa polysémie antique.

Il existe une tradition ancienne bien connue qui présente des femmes en position d'autorité en contexte civique. Tous les Hellénophones connaissaient Pénélope, désignée comme reine (βασιλεία) par Ulysse revenu en son palais (*Odyssée* 18, v. 314 et, sur l'emploi du terme : 17, vv. 370, 468 ; 18, vv. 351 ; 21, v. 275). Ulysse, lui-même, débarquant au pays des Phéaciens s'adresse d'abord à Arété, la « Dame du palais » (δέσποινα), fille de Réxénor fils de Nausithoos, issu de Péribée, elle-même fille d'Eurymédon le malheureux roi des « Géants superbes » (7, vv. 53-59). C'est la reine (βασιλῆα), qu'Ulysse doit d'abord saluer en arrivant au palais d'Alkinoos et d'Arété (7, v. 140). C'est elle qui, à la fin du récit d'Ulysse, ordonne aux Phéaciens de lui faire de nombreux présents. Alkinoos, le roi, prend ensuite la parole comme pour relayer sa décision à elle, la reine (βασιλεία), auprès des Phéaciens (11, vv. 344-347). Au moment du départ d'Ulysse, le héros s'adresse une dernière fois à la reine (ὃ βασιλεία) en lui souhaitant de pouvoir jouir en sa demeure, « de son peuple, de ses enfants et du roi son seigneur » (13, v. 62 : πασί τε καὶ λαοῖσι καὶ Ἀλκινόῳ βασιλῆϊ).

À l'égard des femmes de pouvoir, Hérodote utilise en général le terme épique de reine, *basileia* (βασιλείη) mais aussi ἀνασσα et δέσποινα qui désignent celle qui dispose du commandement, l'*archê*, ou du pouvoir, *kratos* (HERODOTE. 1. 11, 185, 187, 191, 205, 211, 213 ; 4. 127). Parfois, aucun terme ne désigne celle qui occupe les fonctions royales. C'est le cas de Phérétime, épouse de Battos, roi de la cité grecque de Cyrène sur la côte libyenne, au milieu du VI^e siècle. Phérétime gouverne la cité lorsque son fils s'installe dans la cité voisine de Barké (HERODOTE. 4. 161-167 et 202-205). Les historiens antiques utilisent la notion abstraite de tyrannie plutôt que le substantif *tyrannos* pour désigner le pouvoir de telle femme : Artémise « exerce la tyrannie (αὐτὴ τε ἔχουσα τὴν τυραννίδα) » à Halicarnasse au moment de la seconde guerre médique, écrit Hérodote lui-même originaire d'Halicarnasse (7. 99).

La tragédie attique, à la même époque, met en scène les figures de reines de la poésie épique. Après que Clytemnestre a été nommée « reine (v. 84: βασιλεία) » par le chœur des vieillards représentant les Argiens dans *Agamemnon*, la première pièce de la trilogie d'Eschyle représentée en 458 à Athènes, la même est désignée par Oreste dans les *Choéphores* (v. 973 et 1065), seconde pièce de la trilogie, comme partageant avec son compagnon Égisthe une « tyrannie double (ἡ διπλὴ τυραννίς) ». Tous deux occupent, sur leurs trônes (ἐν θρόνοις), le palais des « rois » (μελάθρον βασιλείον).

Le terme de tyrannie (ἡ τυραννίς) désigne, dans la bouche de Jocaste, personnage positif dans le dialogue qu'elle noue avec ses fils devenus ennemis, la souveraineté (EURIPIDE. *Phéniennes*, vv. 197 et 549). Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, le pouvoir, *kratos*, est partagé en commun (v. 1673 : κρατοῦντε) par le nouveau couple royal, Clytemnestre et Egisthe, comme il l'était avant par la reine, ici seule à détenir l'autorité (v. 258-259: *archê*).²

La différence avec l'épopée est que l'arrière-plan du pouvoir royal – ou tyrannique dans le lexique de l'époque – est désormais celui de la cité, des citoyens et des institutions démocratiques. Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, la reine Clytemnestre s'adresse à ses concitoyens en les nommant *andres politai* (ἄνδρες πολῖται) et souligne combien l'absence du roi, resté combattre contre Troie, a menacé la cité qui, sans sa présence à elle, aurait pu connaître émeute populaire et destitution du conseil. L'environnement des institutions civiques est donc très présent dans ces drames joués devant le peuple athénien, un peuple dont la voix compte, comme le souligne Agamemnon à son tour. Ce peuple, représenté par le chœur des vieillards, peut exprimer son avis sur le mode de gouvernement qu'est la royauté/tyrannie (ESCHYLE. *Agamemnon*, vv. 855, 883-884, 938, 1355, 1365, 1413). Autrement dit, dans la tragédie, le dialogue s'engage sur le mode de gouvernement des cités, sur le régime que chacune peut expérimenter. Le dialogue scénique met alors en jeu l'alternative bonne royauté/ mauvaise royauté. Il ne met jamais en cause le pouvoir des femmes qui, dans le cadre monarchique, est une évidence non questionnée. La qualification de reine, celle de son *archê* et celle de son *kratos*, vont de soi. La seule chose qui fasse véritablement débat est le mode de gouvernement (s'agit-il d'une bonne tyrannie ou d'une mauvaise?), rarement le sexe de celui qui détient l'autorité.

Lorsque tel est le cas, les propos sont tenus par des personnages dont la parole et l'action sont discutées voire critiquées, ainsi Créon face à Antigone. Contre cette fille qui défend la loi ancestrale, Créon répond: «Moi, tant que je vivrai, ce n'est pas une femme qui me fera la loi (SOPHOCLE. *Antigone*, v. 525: ἐμοῦ δὲ ζῶντος οὐκ ἄρξει γυνή)», déplaçant le débat politique sur le terrain du genre. Or, Antigone énonce l'ordre qui émane du peuple entier, une voix qui rappelle, dans le contexte athénien des années 440, que l'*archê* n'a pas de genre et ne peut être possédée pour servir l'ambition d'un seul. Les arguments stéréotypés de Créon qui rapporte la détention de l'*archê*

et l'expression du *kratos* à l'identité de sexe ont cherché à placer le débat sur le terrain des normes sociales de genre, celui des stéréotypes. Pourtant, le débat mis en scène dans l'intrigue de la tragédie est fondamentalement politique, c'est celui du bien-fondé ou non du décret de Créon qui interdit les funérailles à ceux qui s'opposent à son décret. Et l'héroïne de la tragédie est bien Antigone, non Créon.

Les recherches sur les reines historiquement attestées, essentiellement à partir du IV^e siècle, ont été connues un fort dynamisme depuis les travaux d'Elizabeth Carney (2000 et 2005), d'abord sur les Macédoniennes puis sur la dynastie des Hékatomnides de Carie. Les travaux qui ont suivi permettent aujourd'hui d'en savoir bien plus sur leurs actions (PILLONEL, 2008; COGITORE *ET AL.*, 2016; CHAUSSON *ET AL.*, 2018).

Ce qui est plus étonnant pour les historiens de l'Antiquité, est la mise au jour, depuis les années 1990, de femmes en position de magistrates dans les cités grecques. François Kirbihler dans un article pionnier indiquait plus de 200 magistrates et liturges connues (souvent à partir d'Auguste), et indiquait que ce nombre ne pouvait que croître au fur et à mesure de la mise au jour des données épigraphiques et des nouvelles découvertes archéologiques (KIRBIHLER, 1994, p. 55).³ Il notait également l'importance des données livrées par la numismatique. L'ouvrage de Riet van Bremen, sur l'Asie Mineure, a ensuite livré un recensement par région et avec une chronologie affinée, du II^e s avant J.-C. au III^e s. après J.-C., c'est-à-dire jusqu'au moment où prend fin la pratique épigraphique (BREMEN, 1996). Enfin, l'ouvrage d'Anne Bielman (2002) a contribué à rendre accessible une grande partie de ces résultats aux non-spécialistes du sujet. Nous connaissons ainsi des femmes portant les titres de stéphanéphores, prytanes, démiurges, hipparques, *archeinai* – féminin d'archonte – qui ont eu des fonctions diverses et mal connues.⁴ La disproportion numérique entre magistrats et magistrates est flagrante, cependant, le fait est là : des femmes ont eu accès à des titres qui procuraient une grande dignité et parfois, comme les prytanes d'Ephèse (une magistrature éponyme) l'accès à la parole publique.

Les charges évoquées par les inscriptions d'époque hellénistique et impériale résonnent avec un autre dossier bien connu et souvent traité à part, celui des fonctions publiques occupées par des citoyennes dans le cadre des cultes civiques. Comme le résume Stella Georgoudi (2005,

p. 72-73), «une longue liste de titres, indiquant des offices ponctuels ou réguliers, témoigne d'une activité culturelle, riche et variée, exercée par des femmes (des plus jeunes aux plus âgées) dans le cadre de nombreux cultes civiques (*amphipolos, anthephoros, arrhêphoros, deipnophoros, diakonos, gerara, hierophantis, hudrophoros, huphiereia, kanêphoros, kleidophoros, kosmêteira, kosmô, loutris, neôkoros (naokoros), phialêphoros, pluntris, propolos, theôros, thoinarmostria, trapezô (trapezophoros), zakoros, etc.*)». Certes, on ne connaît pas encore de femmes qui aient été stratèges, trésorières, démarques, mais, on trouve une *grammateus* et une *neopoios*, certes pour des périodes postérieures et hors d'Athènes.⁵ On sait aussi que des prêtresses ont eu des fonctions d'éponymes. Ainsi la prêtresse d'Artémis Aristoboulê était éponyme dans le dème de Mélitè vers 330 av. J.-C. (SEG 22, 116: ἐπι Χαϊρύλλης ἱερείας) et la prêtresse de Némésis et Thémis l'était dans le dème de Rhamnonte à la fin du IV^e siècle avant J.-C. (IG II² 3109 : ἐ[πι ἱ]ερείας Καλλιστοῦς καὶ Φειδοστράτης Νεμέσει ἱερείας; IG II² 4638b: ἐπι ἱερείας Καλλιστο[ῦς]). Ces prêtresses disposaient d'une *archê* (HORSTER, 2010; HORSTER ET KLÖCKNER, 2012 et 2013; AUGIER, 2013).

Il est évidemment tentant de mettre en relation l'histoire de Mania, gouverneure – hyparque – dans la région de Dardanos, et ces femmes dont les noms et les fonctions sont documentés par l'épigraphie. Riet Van Bremen cite une Claudia en fonction d'hyparque à Cyzique à l'époque impériale et quatre hipparques dans la même cité (VAN BREMEN, 1996, p. 333-334). Elle ne cite pas Mania, ayant exclu les textes des historiens antiques de son corpus.

Des numismates attribuée à Mania la frappe d'un monnayage (pour payer des mercenaires?) qui comporte, selon une monnaie conservée à Tübingen, une femme à cheval à l'avant et un coq dans un carré creux au revers (DEBORD, 1999, p. 240, pl. III, n° 19). Sans nom inscrit, il est difficile d'assurer cette information qui est cependant vraisemblable. Philistis, épouse de Hiéron II et reine de Syracuse au III^e siècle av. J.-C., apparaît sur dix-neuf exemplaires monétaires. Ces monnaies qui ont été frappées dans de fortes dénominations – tétradrachme d'argent – portent la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ au revers. Sur chaque exemplaire, la reine Philistis est figurée seule, au droit, toujours voilée et ceinte d'un diadème (PERE-NOGUES, 2016). L'exemple de Philistis souligne que le phénomène de la reine hellénistique ne vient pas de nulle part. Il puise – sans qu'il ait

besoin d'aller jusqu'aux traditions égyptiennes pharaoniques – dans une tradition grecque ancienne, qui s'est constituée depuis les expériences des tyrannies archaïques puis des dynasties alliées aux achéménides, autrement dit en contexte civique : Mania à Dardanos, Amestris au nord de la mer Noire, Cratésipolis à Sicyone, Philistis à Syracuse, en constituent de rares exemples (DIODORE DE SICILE. 19.67.1-2 et 20, 37.1). Amestris, nièce du roi achéménide Darius III fut l'épouse du dynaste grec Dionysios avec lequel elle partagea la souveraineté sur Héraclée, une cité du nord de l'Asie Mineure. À la mort de son mari, Amestris conserva le pouvoir (MEMNON. *FGrH* 434 F 4 ; CARNEY, 2000, p. 208). À la tête de la cité, elle fonda par syncrisme la ville qui prit son nom, Amastris, vers 300 av. J.-C. Un monnayage portant la légende ΑΜΑΣΤΡΙΑΩΝ ou ΑΜΑΣΤΡ, ce qui indique une émission civique, et une autre portant la légende ΑΜΑΣΤΡΙΑΩΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ, montre qu'à la fois la nouvelle cité fondée par reine et la reine elle-même étaient reconnues comme sources de l'émission monétaire (FORRER, 1969, n° 53; CANEVA, 2013, p. 147-148).

La difficulté pour l'historien est désormais la suivante: la plupart des dossiers concernant les époques antérieures à la seconde moitié du IV^e siècle sont documentés par des textes issus de la transmission manuscrite où la part de fiction est importante. Or, cette fictionnalisation des reines a souvent abouti à leur caractérisation comme des figures totalement fictives. Phérétime, Artémise, situées pourtant par les auteurs qui en faisaient mention dans un contexte historique identifiable – ce qui n'est pas le cas de Pénélope, Arété ou Clytemnestre – ont été jugées comme des types narratifs, des symboles (celui de la femme barbare, de la femme médiatrice, de la reine orientale). Aujourd'hui, l'existence de femmes portant des titres inscrits sur pierre ou gravés sur des monnaies autorise à prendre plus au sérieux ces personnages de femmes qui nous disent quelque chose de bien réel sur le rapport des Grecs des cités, y compris les plus traditionnelles comme Athènes, au pouvoir et au rapport de genre.

Par rapport aux inscriptions ou attestations monétaires que nul ne met en doute, l'enjeu consiste à saisir, ainsi que le formule Claude Calame, la manière dont les historiens antiques – Hérodote, Thucydide mais aussi Xénophon – ont su «concilier» «l'exigence du témoignage et de l'attestation avec les effets fictionnels de toute forme de discours monographique, en particulier en historiographie» (CALAME, 2005). Ma proposition est de considérer l'action d'une femme au pouvoir au premier degré de sa

description (comme les historiens le font, et sans aucun scrupule, lorsque l'action est réalisée par un personnage d'homme). Pour une fois, partons donc du postulat que Mania a existé dans cette fonction – les attestations épigraphiques nous y autorisent – et interrogeons la mise en scène du personnage et de son action. Cette mise en scène nous renseigne sur les perceptions qui furent celles des contemporains de Mania, sur celles des autres personnages ou instances mises en scène (les cités) et sur celle du narrateur. L'intérêt du récit est qu'il permet, plus que les inscriptions sur pierre ou sur monnaie, d'exposer la polyphonie des points de vue et donc des réceptions possibles. Le tableau des femmes au pouvoir gagne ainsi en complexité et en intérêt, sans doute aussi en justesse.

Les points de vue antiques sur des femmes détentrices de pouvoir: Meidias et Mania

Revenons au récit des *Helléniques*. Que fait Mania? Tout d'abord, elle fait tout pour obtenir le commandement de la région autrefois détenue par son défunt mari. Mania est nommée sans patronyme, et seul son lien avec Zénis est indiqué de même que son origine, la cité de Dardanos: Μανία ἡ τοῦ Ζήνιος γυνή, Δαρδανίς καὶ αὐτῆ (XÉNOPHON. III, 1, 10). Le texte indique plus loin qu'elle est mère de deux enfants. C'est bien elle qui prend l'initiative de réclamer le poste de gouverneur (hyarque). Aucun automatisme n'est évoqué dans la dévolution de la fonction. Il ne s'agit donc ni d'un pouvoir conjoint, comme dans le cas de certaines monarchies hellénistiques, ni d'un pouvoir hérité, comme dans les dynasties anciennes. Pour obtenir le commandement qu'elle convoite, Mania se déplace, va rencontrer Pharnabaze pour le persuader qu'elle est la bonne personne pour gouverner la région.

Convaincu par les paroles, les soutiens et les cadeaux apportés par Mania, Pharnabaze lui remet le commandement. Le terme d'hyarque (τῶν ὑπάρχων) qu'emploie Xénophon (III, 1, 12) désigne le commandant en second, juste après le satrape, autrement dit le "Unterführern" qui peut aussi bien prendre, dans les sources grecques, le titre de *strategos* ou de *basi-leus* (MAREK, 2005, p. 7). Dans cette fonction, Mania crée ou sollicite un réseau d'alliés, elle distribue des présents, elle rencontre et parle au satrape. Visiblement dotée d'un «capital économique et social» important, Mania organise des expéditions et remporte des succès militaires. Elle se

fait respecter de son armée (qui la regrettera après sa mort) qu'elle rend «brillante (λαμπρότατα)». Mania consolide militairement les positions de Pharnabaze et étend sa domination vers la côte. Elle gouverne comme un tyran/monarque doit gouverner en se méfiant des intrigues qui pourraient se nouer en dehors du palais et en soignant ses proches dans le palais. Le narrateur construit, à travers le récit des actions de Mania, le portrait d'un personnage admiré et de bonne réputation. Mania est un tyran «successful» (HUMBLE, 2004, p. 176).

Pourtant, Mania est assassinée par son gendre qui a prêté oreille aux rumeurs disant qu'il était indigne qu'il se laisse commander par une femme. Le pouvoir de Mania le déviriliserait. Le narrateur fait cependant comprendre que l'assassinat de Mania est motivé par l'appétit de pouvoir de Meinias. En effet, Meinias assassine non seulement Mania mais également son fils qui avait presque atteint l'âge de gouverner. Mania a donc été vaincue par les rivalités internes, ce que les historiens appellent des affaires de palais. Or, il est intéressant de noter que le narrateur prend soin de rappeler que les cités grecques refusent de se soumettre au pouvoir du gendre assassin et que Pharnabaze jure de venger Mania, cette femme gouverneur qu'il estimait, dit Xénophon, plus que tous les autres. Lorsque le Spartiate Dercylidas arrive dans la région, les Grecs qui ne souhaitent pas vivre sous l'autorité du gendre de Mania se rendent à lui, dit le narrateur. On peut se douter que, les troupes spartiates ne leur ont guère laissé le choix.

La mise en scène du récit évoque ainsi les perceptions diverses que les contemporains pouvaient avoir de Mania. Le premier point de vue est celui du narrateur/auteur, présenté comme narrateur omniscient (*Helléniques*, VII, 5, 27, 1.5-6). Son "je" n'entre pas dans le débat et ne positionne pas Xénophon par rapport à ce qu'il décrit. En effet, aucune modalisation ne marque les énonciations du narrateur/auteur qui n'enjolive (comme dans un décret honorifique) ni ne déprécie (comme un réquisitoire d'orateur attique) l'action qu'il décrit. Par des critères externes au récit, nous savons que Xénophon n'a pas grande sympathie pour le régime démocratique athénien et voue en revanche une certaine admiration aux Spartiates. Xénophon a participé à des expéditions dans la région, en 401 au service de Cyrus le jeune, en 394 au service du Spartiate Agésilas, après l'expédition en Thrace de 400/399. Le matériau de son récit, rédigé à partir de 371, est donc considéré comme exact, écrit selon une méthodologie inspirée de Thucydide (AZOULAY, 2004, p. 12).

Le point de vue de Pharnabaze est mis en scène par le narrateur comme tout à fait positif. Le satrape du Grand Roi qui a choisi Mania comme hyparque l'estime et veut venger son assassinat. Mania qui le représentait dans la satrapie de Phrygie hellespontique était son alliée (BRIANT, 1996, p. 186 et 579). Les rapports de Mania avec Pharnabaze, comme ceux de Pharnabaze avec le Grand Roi, sont fondés sur la loyauté et la réciprocité, bien sûr inégale, entre alliés fidèles. Un autre point de vue positif mis en scène dans le récit est celui des troupes de mercenaires grecs et des membres (*politai*) des cités: tous considèrent avoir été bien traités par Mania, c'est à dire avec justice. On sait que les femmes détentrices d'autorité et de pouvoir connues par l'épigraphie du IV^e siècle pouvaient, si elles se comportaient bien – comme les hommes dans des fonctions analogues et avec les mêmes résultats –, obtenir des éloges, des couronnes, voire des statues qui étaient dressées dans les sanctuaires ou les agoras. Ainsi, à Iasos, un monument fut érigé par les citoyens entre 344 et 341 à la gloire des Hécatomnides, la dynastie locale. Sur un des blocs du monument, qui comportait des statues des dynastes, hommes et femmes (certainement Aba et Ada), une épigramme découverte en 2005 désigne à cette occasion les Hécatomnides comme des *basileis*, des rois, à Iasos et dans la région (NAFISSI, 2013, p. 314; 2015; MASTURZO, 2015, p. 28-34). Les Scepsiens libérés par Dercylidas se réjouirent, selon Xénophon, d'être libérés par Dercylidas. Ils ne voulaient pas de Meidias et regrettaient Mania. Dercylidas, qui combat Pharnabaze, finit par s'emparer des biens et des cités qui avaient été sous la domination du satrape et, pour certaines, de Mania. Cependant, ce Dercylidas mis en scène par le narrateur reste neutre vis-à-vis de la gouverneure assassinée. Il remet à sa place le mauvais gendre, Meidias, qui devient un «simple particulier». Mania est considérée comme le serait n'importe quel allié de Pharnabaze. Dercylidas ne commente pas le fait qu'elle ait été une femme.

En revanche, le texte mentionne bien un stéréotype sexiste que véhicule une rumeur reprise par «certains» (ὕπο τινῶν) et qu'écoute le meurtrier. Ce stéréotype ne nous étonne en rien, il apparaît dans beaucoup d'autres textes grecs: chez Hésiode, qui présentait Pandora comme un «malheur (κακόν) pour les hommes» (*Théogonie*, vv. 590, 600), chez Hérodote qui mettait en scène le roi Crésus énonçant qu'avec une éducation appropriée, les Lydiens «d'hommes devenus des femmes (γυναῖκας ἀντ' ἀνδρῶν ὄψεται γεγονότας)» n'oseront plus se révolter (HERODOTE. I, 155), chez Euripide dont le personnage d'Hippolyte traitait les femmes de «frauduleux

fléau (ἀνθρώποις κακόν γυναικάς)» (*Hippolyte*, vv. 616-619), chez Aristote qui compare le mâle et la femelle, « l'un est supérieur par nature, l'autre inférieur, l'un dispose du commandement et l'autre est commandé (ἔτι δὲ τὸ ἄρρεν πρὸς τὸ θῆλυ φύσει τὸ μὲν κρείττον τὸ δὲ χεῖρον, καὶ τὸ μὲν ἄρχον τὸ δ' ἀρχόμενον)» (*Politiques*, 1254b, 1260a21-2, 1277b20), chez Valère-Maxime qui laisse entendre que « les hommes, s'ils étaient vraiment des hommes, auraient préféré perdre la vie que d'obéir à un pouvoir efféminé » (VAL. MAX., 9, 1, ext. 7; BIELMAN, 2016, p. 253), chez Ulpien, enfin, qui résume cette tradition dans l'édit qu'il aurait promulgué en tant que juriste au III^e siècle de notre ère et selon lequel la tutelle (souveraineté, commandement) est l'office d'un homme, elle est incompatible avec la « faiblesse féminine » (PAVON, 2018, p. 39; BABELON, 1957, p. 242).

Or, il est intéressant de noter que dans le texte de Xénophon le stéréotype est uniquement écouté par un personnage négatif. Midias est un traître qui trahit la confiance de Mania, il est avide de pouvoir et de richesse. C'est un personnage entouré d'une mauvaise réputation auprès de Pharnabaze, des cités grecques dont la sienne, de Dercylidas. Ni le général spartiate, ni le satrape, ni même le narrateur-auteur – Xénophon – ne s'étonnent en revanche de la situation de Mania ni ne la considèrent comme anormale ou exceptionnelle. L'anecdote sur Mania permet ainsi de mettre au jour un rapport aux détentrices d'*archê* qui est beaucoup plus riche que le stéréotype de genre mentionné pourrait laisser croire. Ce dernier, il faut le constater, ne fait finalement pas autorité.

Les perceptions de la dynaste mises en scène par l'auteur narrateur sont très peu sensibles au sexe de Mania qui agit en vrai bon chef: elle est riche, généreuse, sage dans sa conduite, loyale, juste, respectueuse de l'éthique grecque (*pistis, philia*). Le récit construit Mania en personnage positif: elle a gagné le pouvoir (*archê* – hyarque/satrape) en usant des techniques de son milieu (satrapique) en gagnant l'estime du satrape Pharnabaze. Elle est devenue souveraine de la région qu'elle domine; elle recrute troupes, les dirige (de son *harmamax*), les traite très bien, fait entrer les tributs des cités soumises, conseille le satrape, bref, Manias gouverne comme un *turannos*. L'éloge de Mania auquel ce récit contribue est par ailleurs gratuit, sans effet de la part du narrateur/auteur. Aucun commentaire n'est fait sur le caractère exceptionnel ou « surprenant » de la situation – une femme au pouvoir – ou sur un caractère qui lui serait spécifique, « oriental » (CARTLEDGE, 1993), « barbare » (HUMBLE, 2004, p. 180, qui élargit le sens de ce qualificatif à

ceux et celles qui *vivent* dans des régions dites barbares), «fou» (AZOULAY, 2004, p. 69-72),⁶ voire «féminin» (CARTLEDGE, 1993, p. 8-9; HUMBLE, 2004, p. 176), comme si le genre féminin était toujours inadéquat pour l'exercice du pouvoir et rendaient les femmes incompétentes.

Dans le contexte athénien du IV^e s., l'*arché* n'était pas automatiquement liée à un genre : des femmes en position de commandement pouvaient être positivement perçues par une partie de leurs contemporains, y compris par leurs subordonnés. Le stéréotype de genre existait bel et bien mais le personnage d'Antigone existait tout autant qui affirmait, par son acte et ses propos, que l'*arché* n'avait pas de genre et pouvait être détenue par un homme ou une femme.

Par rapport aux décrets honorifiques, aux épitaphes qui faisaient l'éloge d'une femme magistrate aux époques de grande diffusion de la pratique épigraphique, la fictionnalisation des actions par le récit – même le récit historique – permet finalement de mettre en scène et donc de mettre au jour – pour nous, historiens contemporains, la complexité des points de vue antique sur une femme au pouvoir, et d'accéder ainsi à la complexité des rapports sociaux et à la variété des formes de domination. Elle permet de donner aux stéréotypes de genre leur juste place.

Les effets sur l'historiographie moderne: décrire la variété des régimes de genre

Le stéréotype de genre (ou sexisme) a eu à tout le moins des effets historiographiques importants. D'abord, un certain nombre d'études modernes ont insisté sur "l'océan de discours" produit par les hommes grecs sur les femmes et sur le fait que «le discours masculin des Grecs» tendait à «répéter à l'infini» le blâme de la race des femmes (LORAUX, [1978] 1981, p. 117). Ceci est juste.

Ce qui est plus problématique c'est lorsqu'une partie des historiens contemporains ont souvent pris ces "discours" comme reflétant l'opinion générale, comme si les stéréotypes faisaient systématiquement autorité dans l'Antiquité. Selon eux, les femmes auraient été effectivement toutes perçues comme faibles, les hommes grecs n'auraient pas pu imaginer être gouvernés par une seule d'entre elles.

Par conséquent, les femmes ont toujours été considérées comme hors champ, hors champ du pouvoir pas loin d'être hors du champ social tout

simplement. Lorsqu'Eschine, dans le *Contre Ctésiphon*, décrit aux côtés des magistrats ordinaires de la cité les prêtrises, parfois héréditaires, et les liturgies liées à la fortune de celui qui devait les assumer (ainsi la triérarchie), il rappelle que ces fonctions étaient liées à la *timé* de l'individu qui les endossait. Des femmes en étaient détentrices, ce sont, dit Eschine, les prêtresses (*C. Ctésiphon*, 17-18: *hierieiaî*). Or, un ouvrage de référence sur les magistratures des cités grecques commente ce passage du *Contre Ctésiphon* en indiquant : «Chacun des 700 magistrats athéniens doit naturellement rendre des comptes, mais aussi les prêtres (une prêtrise obéit bien souvent à des règles identiques à celles qui régissent les magistratures), les ambassadeurs, les membres du Conseil lui-même, les membres de l'Aréopage et les triérarques». Les prêtresses, pourtant nommées comme telles chez Eschine, sont tout simplement passées à la trappe (Fröhlich 2004, p. 331).

Le stéréotype a été considéré comme décrivant des idées ordinaires – normales – que les Grecs se faisaient des femmes (peut-être parce que les historiens modernes partageaient les mêmes idées ou n'identifiaient pas le caractère sexiste de tels énoncés). Du coup, les femmes de pouvoir attestées par les documents antiques ne pouvaient être uniquement considérées comme des exceptions en termes statistiques (LORAUX, 2009, p. xi) mais aussi en termes de normes : elles devaient être marginales, barbares, voire transgressives, et évidemment en ce cas, masculines. Elles étaient des viragos. Or, dans les récits d'historiens antiques ou dans les inscriptions, il est rare que ces jugements – s'ils sont effectivement présents – ne soient pas pris eux-mêmes dans des points de vue polémiques. On vient de le voir pour Mania : il s'agissait de prendre sa place. Il faudrait faire la même étude pour tous les stéréotypes de genre. Le Crésus d'Hérodote jouait le salut de son peuple, Hippolyte incarnait un personnage tragique excessif, etc.

Enfin, le stéréotype a renforcé l'idée que femmes et hommes constituaient dans l'Antiquité des groupes à la fois résolument distincts entre eux et homogènes pour eux-mêmes : une femme ne pouvait être envisagée autrement qu'en tant que membre du groupe des femmes – comme si une féminité essentielle la caractérisait. Certains ont expliqué que si Mania avait été assassinée c'était en raison, non pas de la rivalité avec son gendre, mais de sa trop grande féminité : elle aurait été trahie par une gentillesse toute féminine (CARTLEDGE 1993, p. 8-9; HUMBLE, 2004, p. 176). Cette polarisation de la société en deux groupes distincts, les femmes et les hommes, est cependant anachronique dans des sociétés constituées avant tout par

des groupes statutaires au sein desquels la frontière de la liberté/esclavage était prédominante. Une femme libre était maîtresse d'elle-même, pouvait revendiquer son esclave et même le libérer seule. Des femmes libres disposaient de la capacité financière et intellectuelle et accédaient à des positions d'autorité et de pouvoir, tout simplement par la logique de leur appartenance familiale à un groupe privilégié. Ces femmes recevaient des éloges en tant que femmes de pouvoir et d'autorité. Elles bénéficiaient de l'estime publique, ainsi la fameuse prêtresse d'Athéna Polias, Lysimaché, dont la statue réalisée au début du V^e siècle sur l'Acropole d'Athènes par Démétrios d'Alopéké est encore connue de Pausanias.

Ce qu'il faut donc interroger ce sont les dispositifs de pouvoir qui distribuaient les charges et les honneurs. Mais cette interrogation doit se faire dans la perspective globale qui fait une place égale à tous les domaines impliqués par ce qu'Aristote appelait «les services indispensables (ἀναγκαῖαι ἐπιμέλειαι)» (*Politiques*, VI, 8, 18-21 = 1322b31-37): assemblées de citoyens mâles, magistratures ; autorité religieuse des pêtises, capacité financière, autorité politique.

Les cités grecques ont été réputées, dans les récits que les historiens modernes ont produit sur l'Antiquité, avoir exclues les femmes de l'exercice du pouvoir. Certains historiens ont longtemps dit et écrit que la cité était un «club de citoyens et un club d'hommes» (MARROU, 1981 [1948], p. 56-57; VIDAL NAQUET, 1991[1981], p. 269). Dans une démocratie telle que celle que les Athéniens auraient mis en place à partir du V^e siècle avant J.-C., l'accès de tous les citoyens masculins aux charges politiques – quelle qu'ait été leur richesse – aurait été en quelque sorte payé par l'exclusion des citoyennes de l'ensemble de l'espace politique. De ce point de vue, Mania est étonnante, pour nous. Le fait qu'elle le soit pour nous et pas pour les Grecs rencontrés dans le récit de Xénophon nous indique que cette cité «club d'hommes» est sans doute un mythe historiographique qu'il est nécessaire de déconstruire. Pour cela, il faudrait prendre le temps de démêler la manière dont les historiens et les philosophes antiques ont eux-mêmes exclus les femmes de leurs discours, il faudrait analyser la propension des historiens modernes à les suivre comme si cette exclusion était naturelle. Il a fallu attendre, à la toute fin du XX^e siècle, que les études de genre nous ouvrent les yeux sur la construction sociale du genre pour que nous puissions réfléchir autrement qu'en termes d'hommes et de femmes, comme si cette détermination était essentielle et définitive, pour penser en

termes d'individus. Hommes et femmes sont des personnes libres ou esclaves, adultes ou enfants, membres de familles à privilège sacerdotal ou non, riches ou pauvres, etc. L'échelle d'observation que fournit l'individu est intéressante en ce qu'elle permet non pas de mettre au jour des exceptions, mais d'analyser la manière dont les institutions sociales, les structures, les traversent et s'entrecroisent.

Documentation écrite

XENOPHON. *Helléniques*. Coll. "Classiques grecs". Éd. Denis Roussel et Roland Étienne. Paris: Classiques Garnier, 2018.

Bibliographie

ALONSO-DENIZ, Alonso ; DUBOIS, Laurent; LE FEUVRE, Claire; MINON, Sophie. *La suffixation des anthroponymes grecs antiques*, coll. Hautes Etudes du monde gréco-romain, 55. Genève: Droz, 2017.

AUGIER, Marie. Prêtresses et archê en Attique : une aporie ? Un règlement de l'époque impériale. *Ktéma*, v. 38, p. 293-304, 2013.

AZOULAY, Vincent. *Xénophon et les grâces du pouvoir*. De la charis au charisme. Paris : Publications de la Sorbonne, 2004.

_____. Panthée, Mania et quelques autres: les jeux du genre dans l'œuvre de Xénophon. In : SEBILLOTTE CUCHET, V. ; ERNOULT, N. (dir.). *Problèmes du genre en Grèce ancienne*. Paris: Publications de la Sorbonne, 2007, p. 279-287.

BABELON, Jean. *Impératrices syriennes*. Paris: Albin Michel, 1957.

BIELMAN, Anne. *Femmes en public dans le monde hellénistique*. Paris: Se- des, 2002.

_____. Conclusions. In: COGITORE, Isabelle; KOLB, Anne; SANCHEZ, Anne Bielman (éd.). *Femmes influentes dans le monde hellénistique et à Rome*, IIIe s av.-C. Ier s. après J.-C. Ellug: Grenoble, 2016, p. 142-253.

BRIANT, Pierre. *Histoire de l'Empire perse de Cyrus à Alexandre*. Paris: Fayard, 1996.

CALAME, Claude. Pour une anthropologie des pratiques historiographiques. *L'Homme*, v. 173, p. 11-46, 2005.

CANEVA, Stefano. La face cachée des intrigues de cour. Prolégomènes à une étude du rôle des femmes royales dans les royaumes hellénistiques. *Des fem-*

mes en action. L'individu et la fonction en Grèce antique. Suppl. *Mètis* (Éd. Sandra Boehringer, Violaine Sebillotte Cuchet), p. 133-151, 2013.

CARNEY, Elizabeth Donnelly. *Women and Monarchy in Macedonia*. Norman: University of Oklahoma Press, 2000.

_____. Women and Dunasteia in Caria. *American Journal of Philology*, v. 126, n. 1, p. 65-91, 2005.

CARTLEDGE, Paul. Xenophon's Women: A Touch of the Other. *Tria Lustra, Essays and notes presented to John Pinsent* (Éd. H. D. Jocelyn et Helena Hurt), Liverpool, Liverpool Classical Papers, n. 3, p. 5-14, 1993.

CHAUSSON, François ; DESTEPHEN, Sylvain (éd.). *Augusta, Regina, Basilissa*. La souveraine de l'Empire romain au Moyen Âge. Entre héritages et métamorphoses. Paris: De Boccard, 2018

DANA, Dan. *Onomasticon Thracicum*. Répertoire des noms indigènes de Thrace, Macédoine orientale, Mésies, Dacie et Bithynie. Athènes: De Boccard, 2014.

DEBORD, Pierre. *L'Asie mineure au IV^e siècle*. Paris: De Boccard, 1999.

FORRER, Leonard. *Portraits of Royal Ladies on Greek Coins*. Chicago: Argonaut, Inc., 1969.

FRÖHLICH, Pierre. *Les cités grecques et le contrôle des magistrats*. Genève: Droz., 2004.

GEORGOUDI, S. Réflexions sur les femmes au service des dieux. *Kernos*, v. 15, p. 69-82, 2005.

HORSTER, Marietta. Lysimache and the others. Some notes on the position of women in Athenian religion. In: REGER, G.; RYAN, F. X.; WINTERS, T. F. (éd.). *Studies in Greek Epigraphy and History in Honor of Stephen V. Tracy*, Études 26. Pessac: Ausonius Éditions, 2010, p. 177-192.

_____; KLÖCKNER, Anja (éd.). *Cities and Priests*. Cult Personnel in Athens from the Hellenistic Period to Late Antiquity. Berlin-Boston: De Gruyter, 2012.

_____; _____. (éd.). *Cities and Priests*. Cult Personnel in Asia Minor and the Aegean islands from the Hellenistic to the Imperial period. Berlin-Boston: De Gruyter, 2013.

HUMBLE, Noreen M. Reality and ideology in the representation of women and war in Xenophon. *The Ancient World* (Women's Roles in Antiquity: the Case of Greece and Rome), v. 35, n. 2, p. 166-183, 2004.

KIRBIHLER, François. Les femmes magistrats et liturges en Asie Mineure (IIe s. av. J.-C. – IIIe s. ap. J.-C.). *Ktéma*, v. 19, p. 51-75, 1994.

LABARRE, Guy. Les origines et la diffusion du culte de Men. In: BRU, H.; LEBRETON, S.; KIRBILHER, F. (éds.). *L'Asie Mineure dans l'Antiquité: échanges, populations et territoires. Regards actuels sur une péninsule*. Rennes : PUR, 2019, p. 389-414.

FRASER, Peter M.; MATTEWS, Elaine (ed.). *Lexicon of Greek Personal Names* (LGPN), 1987. Disponible en : <http://www.lgpn.ox.ac.uk/>. Accès en: 13 jan. 2021.

LORAU, Nicole. Sur la race des femmes et quelques-unes de ses tribus. [*Arethusa*, v. 11, n. 1-2, p. 43-87, 1978]. In: _____. *Les enfants d'Athènes*. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes. Paris: Editions la Découverte, 1981 [1978], p. 75-117.

_____. *La Grèce au féminin* [Bari : Laterza]. Paris: Les Belles Lettres, 2003 [1993].

MAREK, Christian. Zum Charakter der Hekatomnidenherrschaft im Kleinasien des 4. Jh. V. Chr. In: WINTER, Engelbert; ZIMMERMANN, Klaus (ed.). *Zwischen Satrapen und Dynasten*. Kleinasien im 4. Jahrhundert v. Chr., Asia Minor Studien, band 76. Bonn: Habelt, 2005, p. 1-20.

MARROU, Henri-Irénée. *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*. Le monde grec. Paris: Le Seuil, 1981 [1948]. t. 1.

MASTURZO, Nicolo. Il piedistallo del monumento per gli Ecatomnidi. *Studi Classici e orientali*, v, 61, p. 27-61, 2015.

NAFISSI, Massimo. Sur un nouveau monument de Iasos pour les Hékatomnides. In: BRUN, Patrice; CAVALIER, Laurence; KONUK, Koray et al. (éd.). *Euploia*. La Lycie et la Carie antiques: dynamiques des territoires, échanges et identités. Bordeaux: Ausonius, 2013, p. 303-315.

_____. Le iscrizioni del monumento per gli Ecatomnidi: edizione e comment storico. *Studi Classici e orientali*, v. 61, p. 63-99.

PAVON, Pilar. Feminae ab omnibus officiis civilibus vel publicis remotae sunt (D. 50.17.2, Ulp. 1 Sab.): Ulpiano y la tradición a propósito de las mujeres. In: PAVON, Pilar (ed.). *Marginación y mujer en el imperio romano*. Roma: Edizioni Quasar, 2018, p. 33-62.

PERE-NOGUES, Sandra. *Femmes et monnayages de l'Antiquité: Philistis perdue dans le Sylloge Nummorum Graecorum*, 2016. Disponible en: <https://eurykleia.hypotheses.org/380>. Accès en: 13 jan. 2021.

PILLONEL, Cédric. Les reines hellénistiques sur les champs de bataille. In: BERTHOLET, Florence; STOLBA, Regina Frei; BIELMAN, Anne (éd.).

Egypte, Grèce, Rome. Les différents visages des femmes antiques. Bern: Peter Lang, 2008, p. 116-145.

SCHMITT, Rüdiger. *Die Iranischen und Iranier-Namen in den Schriften Xenophons*. Wien: Iranica Graeca Vetustiora II, Verl. der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2002.

VAN BREMEN, Riet. *The Limits of Participation*. Women and Civic Life in the Greek East in the Hellenistic and Roman Periods. Amsterdam: Gieben, 1996.

VIDAL NAQUET, Pierre. Esclavage et gynécocratie. *Le chasseur noir*. Formes de pensées et formes de société dans le monde grec. Paris: Editions La Découverte, 1991 [1981].

Notes

¹ Cet article est issu d'une communication présentée au Collège de France, Paris, le 23 mai 2019, dans le cadre du colloque organisé par la chaire « Milieux bibliques » (Thomas Römer) et intitulé *Des femmes au pouvoir !? Reines, prêtresses, prophétesses et autres dans le Proche-Orient ancien*, puis à l'Université UFF, le 29 octobre 2019, dans le cadre du colloque Nereida 2019, "Imagens e Corpo. Representações do Mundo" (Alexandre Carneiro).

² Dans les *Choéphores* (v. 664), Oreste indique savoir qu'à Argos, une femme détient l'autorité (γυνή τόπαρχος).

³ Kirbihler (1994, p. 53) rappelle qu'en 1911, Otto Braunstein (*Die politische Wirksamkeit der griechischen Frau*, Leipzig) recensait une cinquantaine de femmes liturges et plus de 80 magistrates. Il indique que pour Braunstein, cette présence des femmes liturges ou magistrates (toujours en Asie Mineure) s'expliquait par un héritage du «matriarcat».

⁴ Pour les magistratures: basilissa, prytanie, stéphanèphorie, démiurgie, stratégie, hipparchie, décaprotie. Pour les liturgies : gymnasiarchie, agonothésie, panégyriarchie (selon Kirbihler 1994). Les basilissa, prytanes (souvent éponymes) et démiurges auraient eu des fonctions dans la sphère religieuse.

⁵ Ainsi Flavia Myrton, *neopoiis* à Ephèse sous Trajan (*I. Ephesos*, 1500, 3033, 3034) et une *gramateus* à Tralles (*I. Tralleis u. Nysa*, 166).

⁶ L'idée est reprise dans Azoulay (2007, p. 282): «Cette femme grecque au nom pourtant inquiétant – Mania, la folie – démontre à plusieurs reprises un comportement politique admirable sans être pour autant sous la tutelle d'un quelconque

mâle». Or, Μανία est un nom attesté à Erétrie, Athènes, et en Asie Mineure (à Aspendos notamment) entre le IV^e siècle et la période impériale (LGPN). Dana (2014, p. 206) évoque l'existence de dérivés du nom micrasiatique *Manês*. Alonso-Deniz *et al* (2017) suggère un nom théophore issu de Man ou Mên. Cette divinité lunaire est honorée en Attique (LABARRE, 2009). Mania n'est pas répertorié parmi les noms iraniens présents chez Xénophon (SCHMITT, 2002). L'introduction au LGPN-Ling, <http://clas-igpn4.classics.ox.ac.uk/exist/apps/igpn-ling/about.html>, énonce d'ailleurs que la première règle de suffixation pour le féminin est le passage du masculin en -ᾶ/ης ou -ος au féminin en -ᾶ/η, -ᾶ ou -ov. Le nom Mania n'a donc sans doute rien à voir avec la folie, ce qui n'empêche pas de penser que certains lecteurs pouvaient associer les deux termes homophones, ce qui reste une suggestion libre.